MATERIAUX DE FACADES

- Brique de parement peinte en blanc
- Soubassement cimenté de de ton gris/
- Toiture tuiles terre cuite de rouges
- seuils en pierre bleue
- gouttières et descentes d'eau de pluie en zinc
- menuiseries Bois de ton brun

LEGENDE

MACONNERIES EXISTANTES

MACONNERIES à DEMOLIR

MACONNERIE DE PAREMENT

MACONNERIE DE BLOCS

BETON ARME

CLOISONS

REMARQUES

- Dans le cas ou le maître de l'ouvrage ne possède pas les essais de sol de son terrain, les plans fixent le niveau, le type et les dimensions hypothétiques des fondations. Si lors des terrassements, l'Architecte juge que le terrain n'est pas valable. Il sera procédé à des essais de sol et une étude sera dressée par un ingénieur en stabilité compétent. Le choix et les honoraires résultants de cette étude sont à charge du maître de l'ouvrage.

- L'entrepreneur est tenu de vérifier les limites exactes du terrain et de signaler toute anomalie entre les plans et le terrain. Au cas où les bornes seraient manquantes, le maître de l'ouvrage fera le nécessaire auprès de son géomètre afin de placer celles-ci.

- L'étude des poutres, colonnes et béton armé est à charge de l'entrepreneur.

- Le maître de l'ouvrage est tenu de prévenir l'Architecte, une semaine avant le début des travaux.
- Pour la pose de la charpente et des hourdis, une étude accompagnée d'un plan de pose sera fourni par l'entrepreneur à l'Architecte avant la mise en fabrication.

Maître de l'ouvrage : ***Zone de Police des Haut-Pays***

N° Dossier

19-02

Rue de Belle Vue n°41

7370 Dour
Tél. général : 065/ 75 15 59
Fax général : 065/ 75 15 55

Projet : **Aménagement d'un commisariat de proximité.**

A ériger : **rue de Villers n°4 -6 à 7350 Hensies**
Cadastré : B 703l 703k

N° PLAN

001

SITUATION EXISTANTE

Echelle : 1/50

Etablis le 6 juin 2019

Nomenclature :
001 – Situation existante
100 – Avant-projet n°1

Modification

Atelier d' Architecture
N E E P i e r r e

95, rue du Coron 7370 Dour
tél : 065 / 65.04.92
fax : 065 / 65.60.96
E-mail : pierre.nee@skynet.be

inscrit au tableau de l'ordre des Architectes de la province de Hainaut.

Chap. Ste-Elisabeth
La Neuville
Courant
Rau St-Jude
K 76
K 77
K 77
Grand
Pomp.
Épur.
Vivier
Pau des Douves
Les Grands V
A 17 E 19
Paradis
Chap. N.-D. de
Bon Secours
Les
Champs
Les Ébéarts
K 78
Douane
Gie
Courant du Village
Chap. St-Roch
Anc. Charb.
Louis Lambert
Petit Rl
Chap. N.-D. de Foi
Calv.
Cité du Grand Champ
Calv.
Échangeur
de Crespin
Rau
Pomp.
HENSIES
Cité Champ de Fayau
Champ des Préelles
Champ
de Fayau
Cité
Nouvelle
La Préelle
Chap. N.-D. de Lourdes
Rau du Séminaire
Cité Champ
de la Herse
Le Séminaire
Périnette
Le Ragoda
Anc. min.
Crespin
le Coron
la Folie
GR 122
D 101
D 954
R.N.
épuration
Le Chemin Vert
Sayemière
le Ponceau
Loumoist
Marais
Chât. d'eau
Orat.
la
l'Hogneau
FRANCE
BELGIQUE

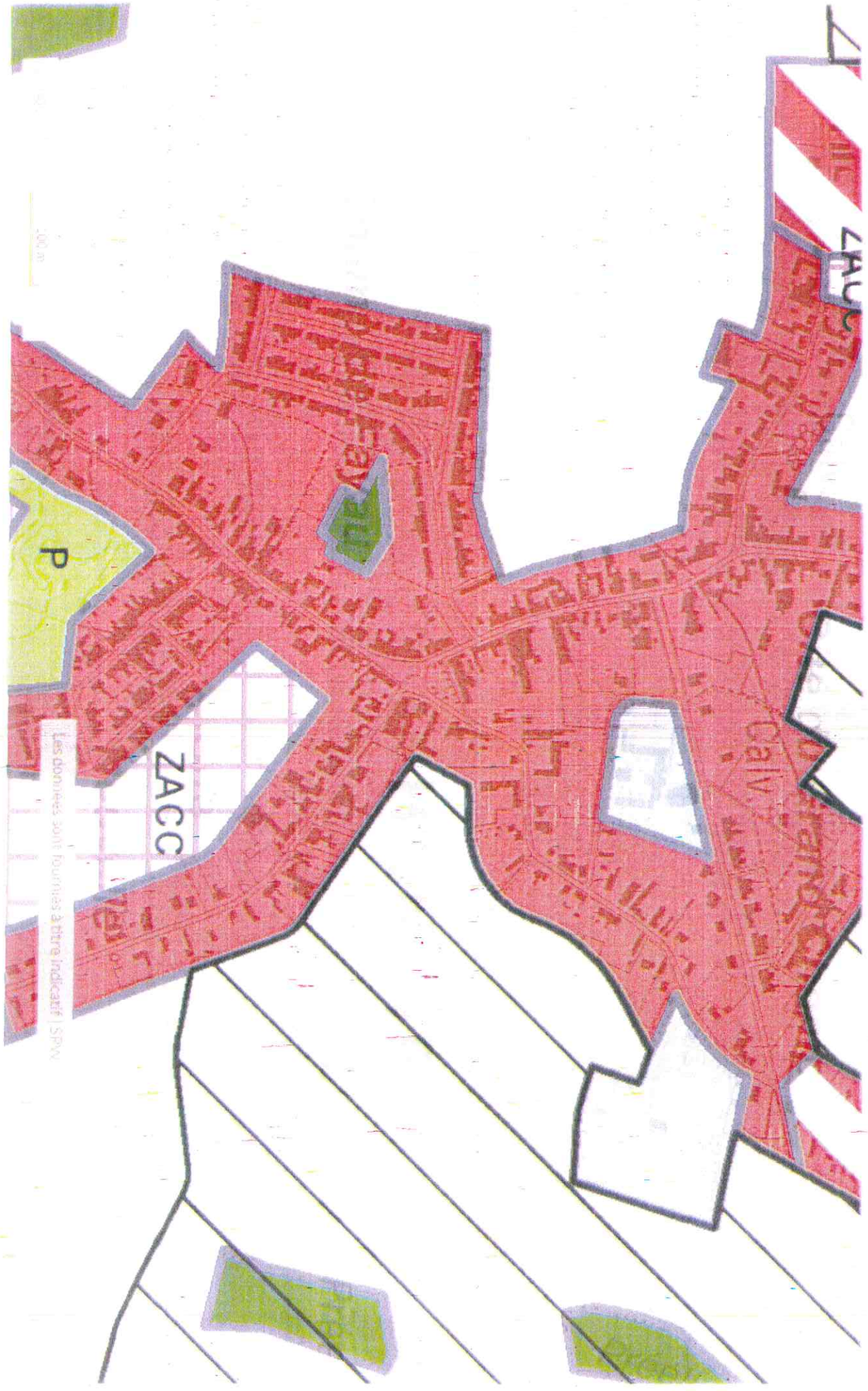

SPW Service public de Wallonie

Application de consultation des données de la DGO4

plan de secteur

Service Public Fédéral FINANCES

Administration générale de la Documentation patrimoniale

Commisariat de proximité

Centré sur : HENSIES 1 DIV/HENSIES/ "

Situation la plus récente

Echelle: 1/500

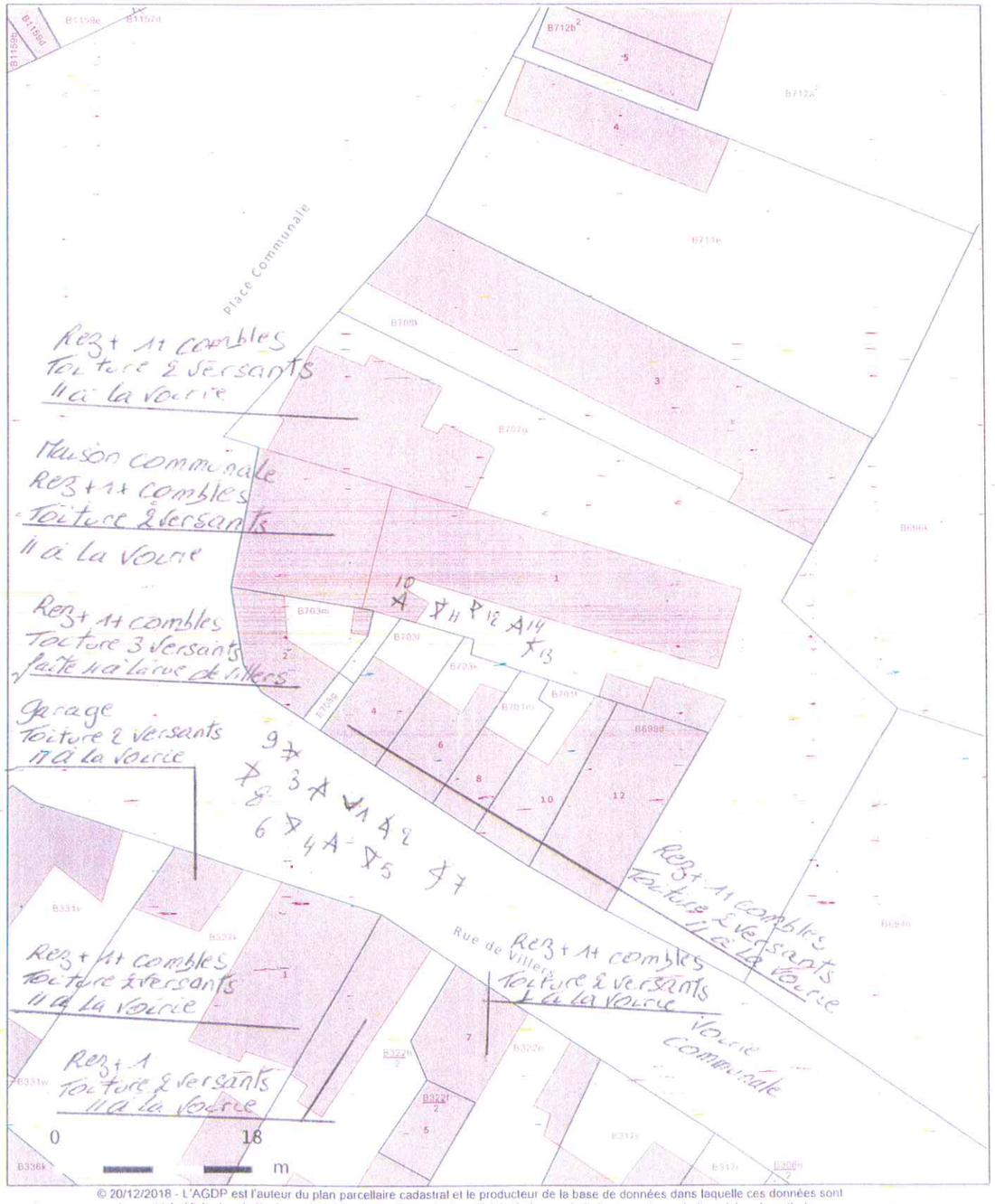

© 20/12/2018 - L'AGDP est l'auteur du plan parcellaire cadastral et le producteur de la base de données dans laquelle ces données sont reprises, et bénéficie des droits de propriété intellectuelle repris dans la loi relative au droit d'auteur et aux droits voisins. A partir du 01/01/2018, les bâtiments repris au plan parcellaire seront progressivement remplacés par un jeu de données géré par les Régions. L'AGDP ne sera alors plus responsable de la représentation au plan parcellaire des bâtiments.

.be

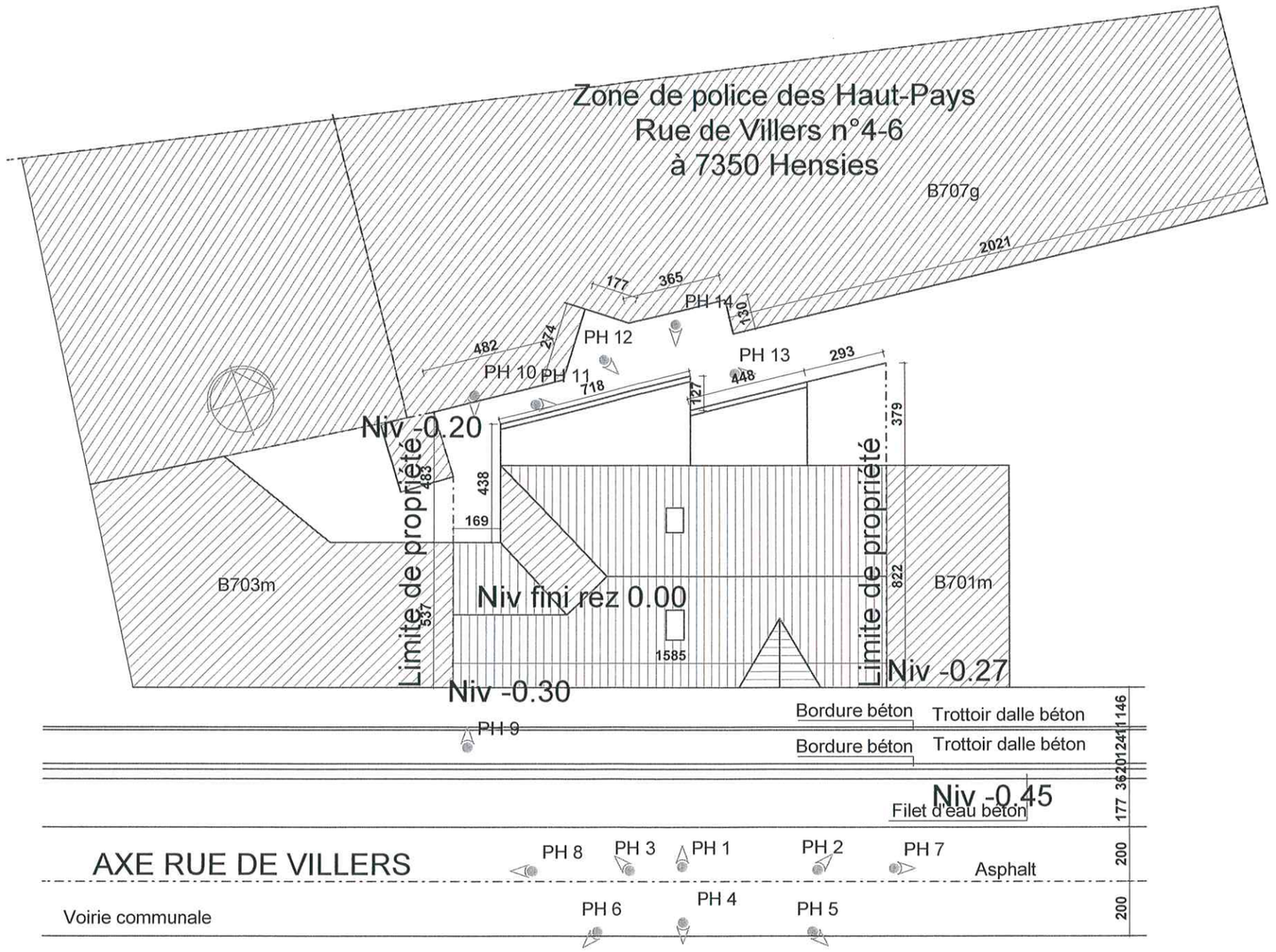

IMPLANTATION
Situation existante

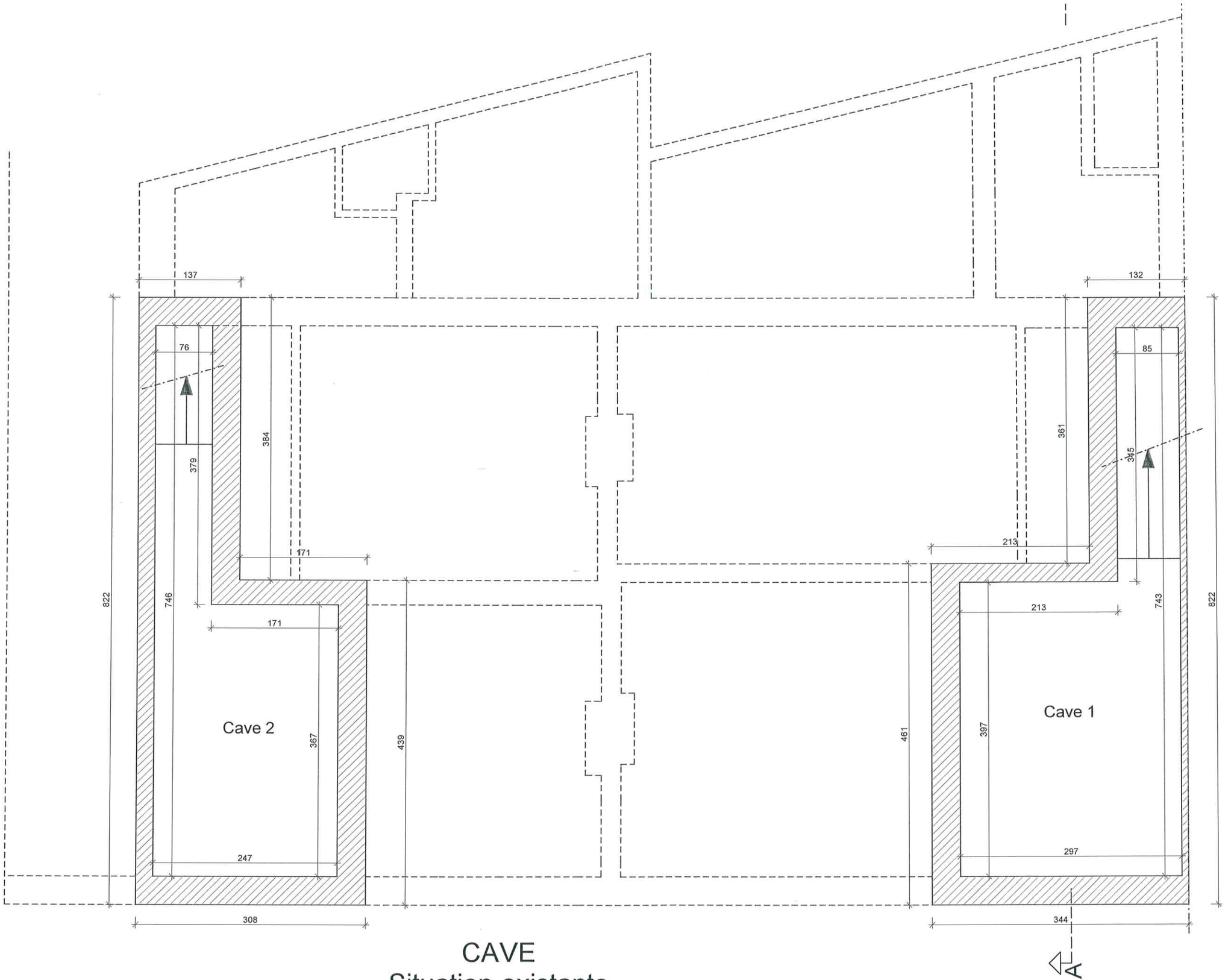

CAVE
Situation existante

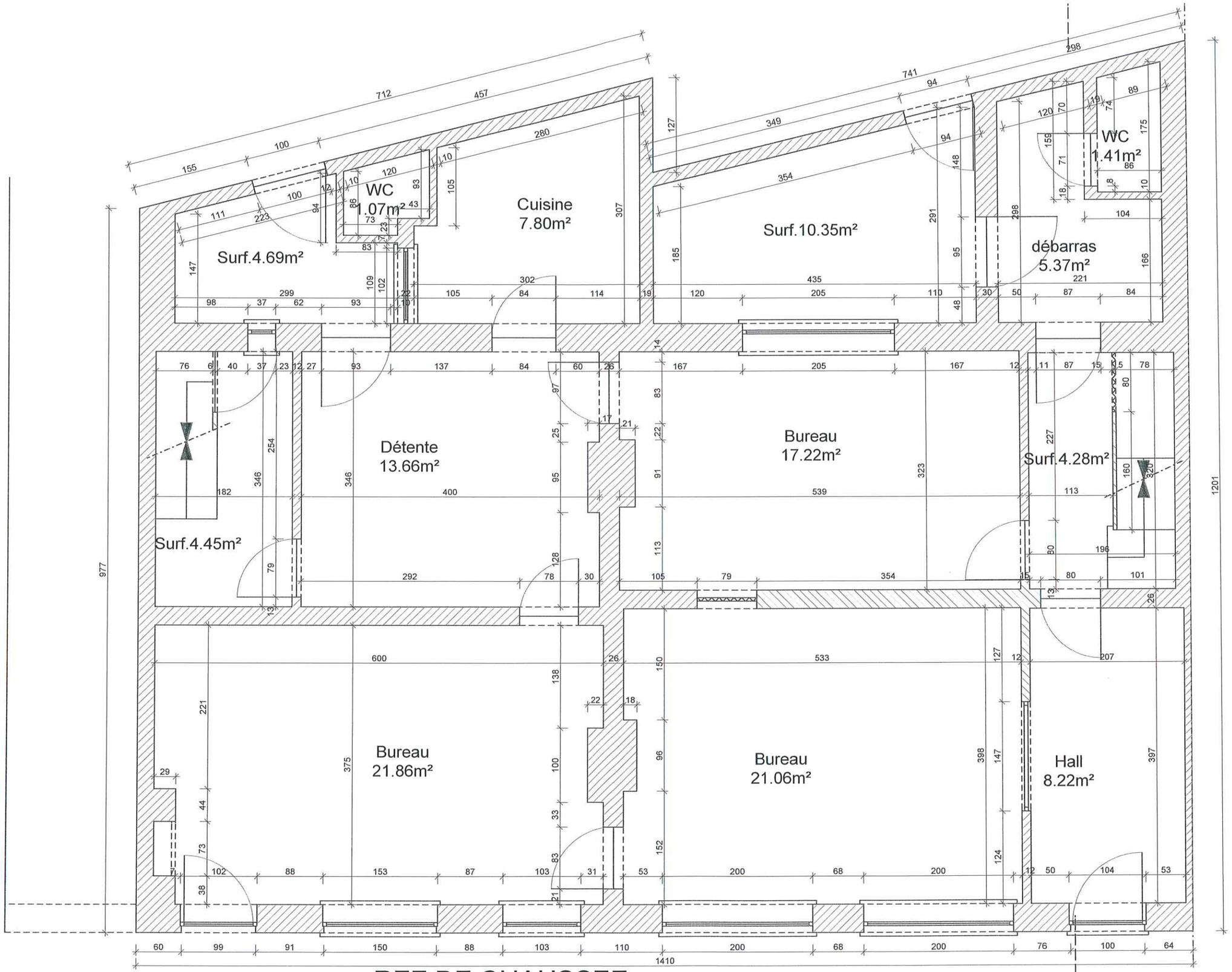

REZ DE CHAUSSEE

Situation existante

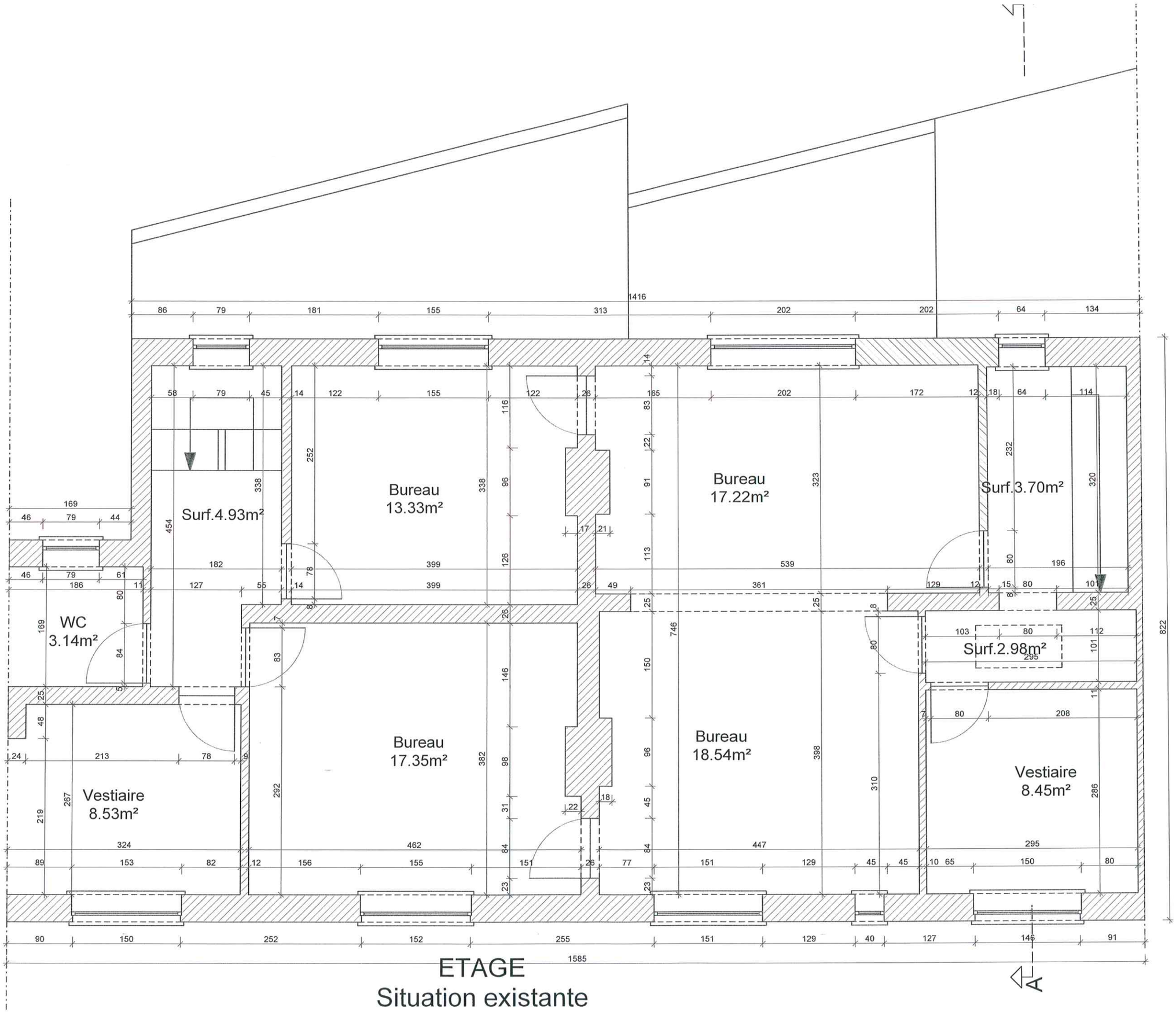

ETAGE
Situation existante

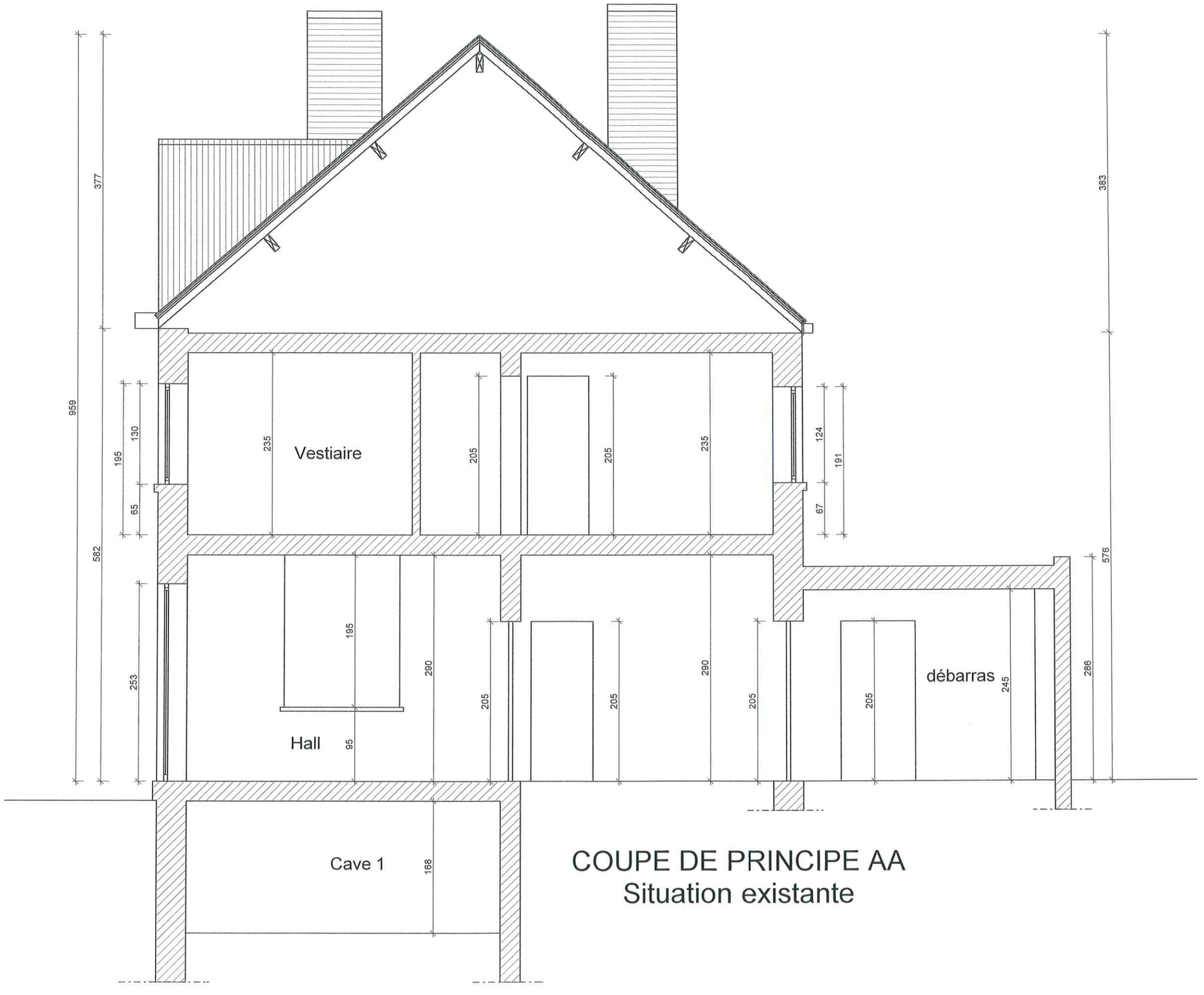

COUPE DE PRINCIPE AA
Situation existante

ELEVATION AVANT
Situation existante

ELEVATION ARRIERE
Situation existante